

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives aux prestations de formation réalisées par L'AREP. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que L'AREP ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. Le client se porte fort du respect des présentes CGV. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de L'AREP, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la formation à ses besoins.

### COMMANDE DE FORMATION

Toute commande de formation inter-entreprises suppose que le client accepte le programme à la date de sa commande. Toute commande de formation intra-entreprise suppose que le client accepte le contenu décrit dans la proposition pédagogique et financière dont il reçoit un exemplaire. La signature du bon de commande par le client implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par L'AREP à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

### PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour toute commande de formation un acompte de 30% sera demandé lors de la signature de la commande et le solde devra être réglé dès réception de la facture.

Pour nos prestations de formation, nos prix sont établis en euros net de taxe (non assujéti à la TVA). La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un OPCO ou un financeur tiers, il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO ou d'un financeur tiers dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou d'un financeur tiers, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ou d'un financeur tiers ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation sera facturée au client. En cas de non-règlement par l'OPCO ou d'un financeur tiers du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout formation débutée est considéré comme due dans son intégralité. TCF : toute prestation achetée est due en totalité, aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.

PIX : le règlement devra nous parvenir au plus tard 15 jours avant le passage de la certification.

### CONVOCATIONS A L'ENTREE EN FORMATION

L'AREP ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription (hors raison médicale) doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit (courriel).

- Une annulation, intervenant plus de deux semaines avant le début de la formation ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation, intervenant entre une et deux semaines avant le début de la formation donnera lieu à une facturation au client de 50% du coût de la totalité de la prestation.
- Une annulation, intervenant moins d'une semaine avant le début de la formation, donnera lieu à la facturation au client de la totalité de la prestation.

Un report, intervenant moins de deux semaines avant le début de la formation, est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Les heures non effectuées par le stagiaire et non prises en charge par un OPCO ou par un financeur tiers, donneront lieu à une facturation auprès du demandeur (entreprise ou particulier).

### ANNULATION D'UN STAGE

L'AREP se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle convocation.

### RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire.

Les factures sont payables dès réception et ce à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance spécifiquement indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal
- L'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être

réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

L'AREP se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'AREP est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage, plein et entier, sur les éléments transmis au cours de la formation notamment les textes, images, graphismes----

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes ou d'utiliser les outils accessibles que pour son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage.

Toute exploitation non autorisée de l'un quelconque des éléments accessibles sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

### LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DE L'AREP

La responsabilité de L'AREP ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à L'AREP. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité L'AREP est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de L'AREP est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de L'AREP ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), la perte d'exploitation, un préjudice commercial, un manque à gagner, une atteinte à l'image et la réputation.

### FORCE MAJEURE

L'AREP ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à L'AREP, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de L'AREP.

### PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque utilisateur que : Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par L'AREP aux fins de réalisation et de suivi de la formation,

- La connexion, le parcours de formation des utilisateurs sont des données accessibles à ses services
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à L'AREP.

- Conformément au règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE dit règlement général sur la protection des données (RGPD, ou encore GDPR, de l'anglais General Data Protection Regulation), notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet à l'adresse : [www.arep.re](http://www.arep.re)

Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

### DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et L'AREP à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal administratif de Saint-Pierre.

**Le fait de passer commande, valider le devis ou s'inscrire en formation entraîne l'acceptation de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente**